



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2017 - 18h00

Délibération N°2017/102
Date de convocation : 19 septembre 2017
Nombre de conseillers en exercice : 74



L'an deux mille dix-sept, le 05 octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (62 titulaires 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Pierre Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Jean Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND BEC	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Alban BAJODEK	Agnès BERANGER
Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE	Anne Sophie MERY - DUEZ
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Alain GOETGHELUCK	Gérard TAINSE
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean Marc GOSSART (S)	Gilberte SZOPA (S)
Jean Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Laurent COULON	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Jeanine TOURAINÉ	Marc PLATEAU
Pascal LEVEQUE	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Francis GOURAUD	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DORERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE - MAILLY	

Membre Excusé (1): Jean Félix MACAREZ

Membres Absents (3): Arnaud LORAND, Marc DUFRENNE, Jean - Pierre RICHEZ,

Membres ayant donné procuration (5): Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Sandrine TRIOUX à Agnès BERANGER, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Laurence RIBES à Karine ELOIR, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny



DE DELIBERATION N°2017/102 - Objet : Octroi de trois aides communautaires dans le cadre d'opérations de production de logements locatifs sociaux

La participation de la Communauté de communes du Caudrésis-Catésis s'inscrit dans le cadre du règlement d'intervention voté en conseil communautaire en date du 07 juillet 2016.

Pour rappel, cette aide financière vise à soutenir la production de nouveaux logements en direction des catégories modestes et des publics spécifiques (neuf, acquisition-amélioration et VEFA). Les bénéficiaires de l'aide sont les opérateurs publics et privés habilités à réaliser des logements sociaux ainsi que les communes sur des opérations de réhabilitation de bâtiments communaux.

Trois demandes d'accompagnement financier ont été déposées depuis l'approbation du règlement :

- une opération en VEFA à Le Cateau-Cambrésis portée par Partenord Habitat
- une opération à Avesnes-Les-Aubert portée par Promocil.
- Une opération de réhabilitation de logement vacant à Ligny-en-Cambrésis

Le règlement prévoit le recueil de l'avis de la commission Habitat, chargée de vérifier la complétude du dossier et le respect des critères d'éligibilité. Les trois opérations ont été présentées et validées à la commission Habitat du 29 juin dernier.

Elles participent à l'objectif de production de logements locatifs aidés sur la durée du PLH, qui est de 186 logements sur 6 ans et permettent d'améliorer le parcours résidentiel des demandeurs dans deux pôles du territoire soumis à l'article 55 de la loi SRU.

L'opération située à Le Cateau-Cambrésis permettra de proposer aux ménages 30 nouveaux logements sociaux, 15 logements très sociaux et 3 logements intermédiaires, dont 12 T2.

L'aide financière est de 148 500 euros pour un projet d'un montant de 3 775 660 euros, répartis de la manière suivante : 2000 euros par logement social, 4 500 euros par logement très social et une bonification de 1500 euros sur les T1 et T2.

L'opération située à Avesnes-Les-Aubert permettra de proposer aux ménages 8 logements sociaux et 4 logements très sociaux, dont 5 T2, au sein d'une résidence.

L'aide financière est de 41 500 euros, pour un projet d'un montant de 1 792 691 euros.

L'opération située à Ligny-en-Cambrésis permettra la création de deux logements locatifs très sociaux, type T4, situés en cœur de bourg

L'aide financière est de 9 000 euros pour un projet d'un montant de 67 030 euros.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer une aide financière à Partenord de 148 500 euros pour l'opération « rue de Fesmy et rue de Vendelgies » transmise en date du 7 décembre 2016
- D'attribuer une aide financière à Promocil de 41 500 euros pour l'opération « site Delalande » transmise en date du 24 janvier 2017

- D'attribuer une aide financière à la commune de Ligny-en-Cambrésis de 9 000 euros pour l'opération « réhabilitation d'un logement vacant » transmise en date du 20 juin 2017
- De préciser que les dépenses correspondantes sont bien inscrites au budget principal
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette affaire

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture

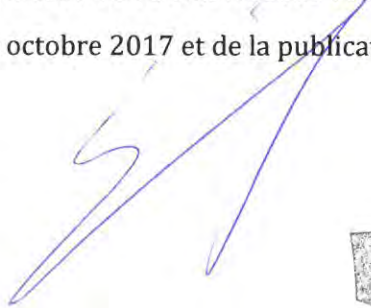
Le 06 octobre 2017 et de la publication

Pour expédition conforme

Caudry, le 06 octobre 2017

Le 06 octobre 2017

Vu,



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,

Maire du CATEAU CAMBRÉSIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.